



Secrétariat de l'Assemblée des
Premières Nations du
Québec et du Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, bureau 201
Wendake (Québec) G0A 4V0
Tél. : 418-842-5020 • Téléc. : 418-842-2660
www.apnql-afnql.com

Secretariat of the Assembly of
First Nations of
Quebec and Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, Suite 201
Wendake, Quebec G0A 4V0
Tel.: 418-842-5020 • Fax: 418-842-2660
www.apnql-afnql.com



Services aux
Autochtones Canada

Indigenous Services
Canada

Secrétariat
aux affaires
autochtones

Québec 

Santé
et Services sociaux

Québec 

Québec 

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Signature d'un protocole d'entente tripartite sur la gouvernance en santé et services sociaux des Premières Nations au Québec

Wendake, le 30 août 2019 – Même si depuis les dernières années, certains indicateurs de santé chez les Premières Nations se sont améliorés, plusieurs demeurent très préoccupants. Les représentants des ministères et organisations concernés s'entendent pour travailler tous ensemble vers un but commun : renforcer l'alliance stratégique entre les Premières Nations et les gouvernements dans l'organisation et la prestation de soins et de services de santé et de services sociaux.

Aujourd'hui, l'honorable Seamus O'Regan, ministre des Services aux Autochtones, Sylvie D'Amours, ministre responsable des Affaires autochtones du Québec, Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services Sociaux du Québec, Lionel Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux du Québec, Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Sonia LeBel, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, ainsi que Ghislain Picard, Chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL), ont signé un protocole d'entente tripartite dans le cadre du processus de gouvernance en santé et services sociaux de l'APNQL.

Ce protocole d'entente ouvre la voie à l'amélioration de l'accès et de la prestation des services de santé et des services sociaux et confirme l'engagement de toutes les parties à régler les défis engendrés par les différents ordres de gouvernement et de compétence. Le protocole soutiendra également l'exploration de différents modèles de gouvernance conformes aux réalités et besoins des Premières Nations au Québec.

Le modèle choisi permettra aux Premières Nations d'élaborer, de gérer des programmes et d'offrir des soins et des services de santé pour le mieux-être de leurs populations, selon diverses priorités, dont notamment les services destinés aux aînés, aux enfants et aux jeunes, les services préventifs, la santé mentale, les dépendances et les problèmes

psychosociaux. En 2018-2019, une enveloppe fédérale de trois millions de dollars sur trois ans a été allouée aux Premières Nations au Québec pour soutenir le processus de gouvernance en santé et en services sociaux.

Citations

« Aujourd’hui, la signature du protocole d’entente faite aujourd’hui avec l’Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador et le gouvernement du Québec constitue une étape importante dans la transformation dirigée par les Premières Nations en matière de santé et de gouvernance. Cette entente permettra d’atteindre de meilleurs résultats dans la prestation de services de santé adaptée aux Premières Nations du Québec. »

*L'honorable Seamus O'Regan, C.P., député
Ministre des Services aux Autochtones*

« La réalisation de ce protocole d’entente faite avec l’APNQL, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec est une belle avancée pour l’autodétermination des Premières Nations au Québec. Cela permettra le développement de programmes et de services conçus par et pour les Premières Nations et selon les réalités distinctes de chaque communauté. Nous nous réjouissons de poursuivre ce travail de collaboration, afin que puissent être offerts des services de santé et des services sociaux qui répondent à leurs besoins, et ce, pour le mieux-être des communautés et pour les générations futures. »

*Sylvie D'Amours
Ministre responsable des Affaires autochtones*

« Je me réjouis de la signature de ce protocole d’entente venant réitérer que l’amélioration de la santé et du bien-être des communautés autochtones constitue une priorité pour le gouvernement du Québec. C’est le fruit d’une très belle collaboration avec l’Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, qui s’est impliquée dans cette démarche porteuse pour l’avenir de nos collectivités. Cette signature marque un jalon important dans le processus de gouvernance visant l’amélioration de l’offre et de l’accès aux services, aux niveaux local et régional, à travers la mise en œuvre d’un modèle adapté aux réalités et aux besoins des Premières Nations au Québec. »

*Danielle McCann
Ministre de la Santé et des Services sociaux*

« Aujourd’hui marque un moment décisif pour notre droit à l’autodétermination. C’est le début d’un vaste projet commun, longtemps attendu, qui permettra à nos nations de mettre en place et de prendre en charge des services de santé et de services sociaux dont les priorités auront été déterminées par nos propres communautés. Ultiment, les Premières Nations devront être au centre des décisions qui concernent la santé et l’amélioration des conditions de vie de leurs enfants, de leurs frères, de leurs sœurs et de leurs peuples. »

*Ghislain Picard
Chef de l’Assemblée des Premières Nations Québec - Labrador*

Faits en bref

- Ce processus est financé depuis 2011-2012 par le gouvernement du Canada, dans le cadre du Fonds d'intégration des services de santé.
- La prochaine étape de ce processus portera sur la définition des structures qui sera adoptée par les chefs de l'Assemblée des Premières Nations du Québec-Labrador. Cette étape vise aussi à mener des discussions avec le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec pour établir un nouveau plan de transition vers le modèle souhaité.
- L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador est composée des Chefs des 43 communautés des Premières Nations situées au Québec et au Labrador et représente un total de 10 nations : Abénaquis, Algonquins, Atikamekw, Cris, Hurons-Wendat, Malécites, Mi'gmaq, Mohawks, Innu et Naskapis.

Liens connexes

- [Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador](#)
- [Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador](#)
- [Faits saillants du budget de 2018 : Investissements pour les Autochtones et le Nord](#)

– 30 –

RENSEIGNEMENTS

Alain Garon
APNQL
Conseiller aux communications
agaron@apnql.com
418-254-4620

Kevin Deagle
Attaché de presse
Cabinet de l'honorable Seamus O'Regan,
Ministre des Services aux Autochtones
873-354-0987

Relations avec les médias
Services aux Autochtones Canada
819-953-1160
SAC.media.ISC@canada.ca

Nicolas Moquin
Ministère des Services aux Autochtones Canada
Conseiller en communications
nicolas.moquin@canada.ca

514-283-3261
514-239-6385

Lauréanne Fontaine
Attachée de presse
Cabinet de la Ministre responsable des Affaires autochtones
Laureanne.Fontaine@mce.gouv.qc.ca
418-558-7701

Alexandre Lahaie
Attaché de presse de la ministre de la Santé et des Services sociaux
Cell.: 450 210-1789